

## Une possible taxe d'anti-dumping pour certains matériaux de construction originaires de la Chine

### Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultance sur des problèmes spécifiques

### Possible taxe anti-dumping sur certains produits importés de Chine

La Commission informe les importateurs communautaires qu'elle a promu un avis d'initiation d'une procédure anti-dumping concernant l'importation dans l'UE de certains éléments de fixation en fer ou acier originaires de Chine.

Suite à une plainte introduite le 26 septembre 2007 par l'EIFI (European Industrial Fasteners Institute) au nom de certains producteurs communautaires affectés par le taux de marché élevé des importations des éléments de fixation originaires de la Chine, éléments qui font l'objet d'un dumping et causent ainsi un préjudice matériel à l'industrie communautaire, la Commission Européenne a promu un avis d'initiation d'une procédure anti-dumping sur ces marchandises.

Les produits susceptibles de faire l'objet de dumping sont classifiés (selon le TARIC- le tarif douanier communautaire) à la position tarifaire 7318 et comprennent notamment des vis, boulons, tire-fonds, crochets, gros clous, rondelles, anneaux élastiques, etc. dénommés en général éléments de fixation en fer et acier.

Ces produits sont utilisés dans l'industrie et constructions civiles ou industrielles, celles-ci étant plutôt des marchés de débouché pour ces biens. La croissance des prix causée par l'institution d'une taxe anti-dumping peut générer des impacts financiers substantiels pour les contribuables communautaires qui agissent dans les domaines sur-mentionnés.

Ceci serait notamment le cas des projets d'investissements en constructions dont les délais et coûts sont anticipés à travers des contrats d'acquisition de matériaux de construction en provenance de pays tels que la Chine.

L'avis d'initiation d'une taxe anti-dumping adopté par la Commission Européenne aura comme effet des actions de contrôle ultérieur (effectuées pour les administrations douanières des Etats membres) des éléments des transactions commerciales portant sur cette catégorie de biens, et surtout des éléments de calcul de la valeur en douane déclarée au moment de la réalisation des formalités de mise en libre pratique.

Il est aussi recommandé que les contribuables prennent des mesures afin de s'assurer qu'ils puissent présenter des preuves complémentaires à l'égard des prix d'acquisition pour la catégorie de biens en question.

## Nous

Le département de Taxes de KPMG Roumanie se compose de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à aucune demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, tant des roumains que d'internationaux. La partie roumaine apporte une connaissance et interprétation professionnelle de la législation interne.

## Annonce

Si vous voulez avoir une discussion sur la façon dont votre affaire est affectée après l'adhésion et comment KPMG peut vous offrir le soutien, nous vous prions de nous contacter.

Pour d'autres informations complémentaires sur les nouvelles dispositions légales ainsi que d'autres problèmes liés à l'impôt indirect, nous vous prions de prendre contact avec Ana-Maria Notingher à [anotingher@kpmg.com](mailto:anotingher@kpmg.com) ou avec Vincensso Salagean à [vsalagean@kpmg.com](mailto:vsalagean@kpmg.com) ou à (+40) 744 800 800.

## Détail de contact

**Patrick Leonard**  
Tax Partner  
[patrickleonard@kpmg.com](mailto:patrickleonard@kpmg.com)

**Niculae Done**  
Tax Partner  
[ndone@kpmg.com](mailto:ndone@kpmg.com)

**Ana Maria Notingher**  
Tax Partner  
[anotingher@kpmg.com](mailto:anotingher@kpmg.com)

**Vincensso Salagean**  
Customs and Trade  
Adviser  
[vsalagean@kpmg.com](mailto:vsalagean@kpmg.com)

**KPMG Romania**  
Victoria Business Park,  
DN1 Bucuresti Ploiesti  
nr. 69-71 Sector 1,  
Bucuresti 013685,  
Romania  
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800  
Fax: +40 741 800 700

E-mail:  
[kpmgro@kpmg.ro](mailto:kpmgro@kpmg.ro)  
Internet: [www.kpmg.ro](http://www.kpmg.ro)

Toute information fournie est de nature générale et n'a pas pour intention de s'adresser aux particularités d'une entité ou individu. Nous nous efforçons de fournir des informations précises et actuelles mais nous ne pouvons garantir que l'information est précise à la date où elle est reçue ou qu'elle continuera à l'être dans le futur. Nul ne devrait agir en considération de telle information sans conseil professionnel approprié après un examen approfondi des faits de la situation particulière.

© 2007 KPMG Romania S.R.L., une société roumaine à responsabilité limitée, membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes associées à KPMG International, une corporation Suisse. Tout droit réservé.